418-289-2070

Le Municipal

Bulletin de la municipalité de Sainte-Thècle

Édition du 21 décembre 2021

Message du maire

Bonjour,

Le conseil municipal désire vous souhaiter un très heureux temps des fêtes ainsi qu'une bonne année 2022. Que ces fêtes de fin d'année nous unissent et que nous entamions ensemble la nouvelle année avec énergie et passion. De belles réalisations ont fait rayonner la municipalité encore une fois cette année et nous espérons que cet élan se poursuivra en 2022. Nous vous invitons également à profiter, en famille ou entre amis, des installations sportives pendant cette période de congé. Nous vous demandons de respecter les consignes sanitaires pendant la période des fêtes afin de se retrouver tous, en santé, en janvier.

Michel Rheault, maire

CE BULLETIN CONTIENT VOTRE HORAIRE POUR LA CUEILLETTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET RECYCLABLES. À CONSERVER!

Condensé des procès-verbaux à adopter de décembre 2021

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue lundi 6 décembre 2021, à 20 heures, sous la présidence du maire monsieur Michel Rheault et de Sébastien Moreau, Roxanne Bureau-Grenier, Julie Bertrand, Frédéric Lapointe, Jacques Tessier et Bertin Cloutier, conseillers(ères).

Rés. 2021-12-291 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de novembre

Le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 15 novembre 2021 tel que rédigé.

Rés. 2021-12-292 : Dépôt de la correspondance de novembre 2021

Le conseil autorise le dépôt de la correspondance du mois de novembre 2021.

Rés. 2021-12-293 : Approbation des comptes de novembre 2021

Le conseil adopte les comptes du mois de novembre au montant de 2 400 617,17 $.

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 390-2021

Jacques Tessier donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 390-2021 : Décrétant un emprunt de 3 291 966 $ pour l'exécution de travaux d'égout sanitaire et pluvial, d'aqueduc ainsi que de la chaussée dans la rue Bédard et dépose le projet du règlement numéro 390-2021 intitulé Règlement 390-2021 : Décrétant un emprunt de 3 291 966 $ pour l'exécution de travaux d'égout sanitaire et pluvial, d'aqueduc ainsi que de la chaussée dans la rue Bédard.

Rés. 2021-12-294 : Demande de dérogation mineure pour le 172-178, rue Masson

Le conseil refuse la demande de dérogation mineure pour le 172-178, rue Masson concernant un projet de lotissement dont la superficie est de 652,20 mètres carrés et la profondeur des lignes latérales est de 16,85 mètres et de 20,66 mètres alors que le règlement de lotissement prescrit à l'article 6.2 une profondeur de 30 mètres donc dérogatoire de 13,15 mètres et de 9,34 mètres pour les lignes latérales.

Rés. 2021-12-295 : Adoption du calendrier des séances du conseil municipal pour l'année 2022

Le conseil adopte le calendrier ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui se tiendront le **lundi** et qui débuteront à **20 heures et une fois le mardi**

-10 janvier **(2e lundi)**	-7 février
-7 mars	-4 avril
-2 mai	-6 juin
-4 juillet	-8 août **(2ème lundi)**
-6 septembre **(mardi)**	-3 octobre
-7 novembre	-5 décembre

Rés. 2021-12-296 : Période de travail hivernale – préposé aux travaux publics : date de retour

Le conseil demande le retour au travail de monsieur Sylvain Magnan, pour une période spéciale de travail hivernal 2021-2022 de neuf semaines. Il effectuera 40 heures par semaine, demande le retour au travail de monsieur Normand Boutet, pour la période de travail hivernale 2021-2022 selon l'annexe B de la convention collective. Il effectuera le travail selon l'horaire établi par la convention collective pour ce poste (32 heures par semaine) et mandate Valérie Fiset, directrice générale, et/ou Jean-Yves Piché, directeur des travaux publics, pour déterminer la date du début du travail pour la période hivernale 2021-2022.

Rés. 2021-12-297 : Vacances de Jacques Ricard

Le conseil accepte les semaines de vacances de monsieur Jacques Ricard, telle que demandées à l'origine, conditionnellement à ce qu'un employé syndiqué effectue le ménage des salles lors des journées fériées et des journées de fin de semaine, à défaut de quoi monsieur Jacques Ricard devra entrer au travail lors de ces journées.

Rés. 2021-12-298 : Fourniture et location de conteneurs au garage municipal

Le conseil accepte l'offre de Transport J.Y. Martel Inc. au montant de 205,00 $ plus les taxes pour chaque levée d'un conteneur, incluant la fourniture et la location de ce conteneur à déchets au garage municipal, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022.

Rés. 2021-12-299 : Adoption de la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2022

Le conseil adopte la quote-part de la MRC de Mékinac pour l'année financière 2022 dévolue à notre municipalité comme suit :

Administration :	25 207 $
Transport :	3 488 $
Hygiène du milieu (récupération) :	98 046 $
A.D.A. :	8 055 $
Ingénierie :	2 500 $
Développement économique :	14 690 $
Culture :	2 060 $
Évaluation :	70 673 $
TOTAL QUOTE-PART 2022 :	224 718 $

Rés. 2021-12-300 : Adoption de la quote-part de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour l'année financière 2022

Le conseil adopte la quote-part de la Régie des incendies du Centre-Mékinac au montant de 183 162,22$.

Rés. 2021-12-301 : Liste des personnes endettées envers la corporation pour taxes municipales non payées

Le conseil transmet à la MRC de Mékinac, pour paiement, les comptes d'arrérages

figurant sur ladite liste qui ont des soldes pour les années antérieures à 2020.

Rés. 2021-12-302 : Fabrique de la paroisse Saint-Cœur-de-Marie

Le conseil verse une aide financière de 100$ à la Fabrique de la paroisse Saint-Cœur-de-Marie pour le Noël du pauvre.

Rés. 2021-12-303 : Maison des Familles de Mékinac/Projet Boîte à cadeaux

Le conseil verse une aide financière de 100$ à la Maison des Familles de Mékinac pour le projet Boîte à cadeaux.

Rés. 2021-12-304 : Demande du propriétaire du 940, rue Saint-Jacques/ Problème de raccordement

Le conseil accepte de rembourser une somme de 1 270,20 $ au propriétaire du 940, rue Saint-Jacques pour compenser les coûts supplémentaires du branchement à l'égout suite à une erreur quant à la hauteur du branchement.

Rés. 2021-12-305 : Demande d'installation d'une lumière de rue à l'intersection du chemin du Lac-Bourdais et du chemin Saint-Pierre Sud

Le conseil refuse d'installer une lumière de rue à l'intersection du chemin du Lac-Bourdais et du chemin Saint-Pierre Sud puisqu'il n'y a pas de transformateur dans le poteau électrique à proximité.

Rés. 2021-12-306 : Dépôt des rapports d'audits de la Commission municipale du Québec portant sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations

Le conseil accepte le dépôt des rapports d'audits de la Commission municipale du Québec portant sur l'adoption du budget et sur l'adoption du programme triennal d'immobilisations et procédera à la correction demandée par la Commission afin de rendre ses futurs budgets et programmes triennaux d'immobilisations conformes.

Rés. 2021-12-307 : Programme d'aide à la voirie locale – Sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale – Dossier 00031528-1/Approbation des dépenses

Le conseil approuve les dépenses d'un montant de 86 378 $ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Rés. 2021-12-308 : Documentation/Offre de services de la Ville de Saint-Tite pour la numérisation d'archives

Le conseil accepte l'offre de la Ville de Saint-Tite pour la fourniture d'une ressource pour la numérisation d'archives à raison de une journée par semaine pour l'année 2022.

Rés. 2021-12-309 : Nomination des représentants municipaux pour former un comité de relance de la maison des jeunes

Le conseil nomme Roxanne Bureau-Grenier, Frédéric Lapointe et Sébastien Moreau représentants municipaux pour le comité de relance de la maison des jeunes de Sainte-Thècle.

Rés. 2021-12-310 : Demande d'aide financière dans le cadre du programme RÉCIM pour l'agrandissement du garage municipal

Le conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière pour l'agrandissement du garage municipal, la municipalité a pris connaissance du Guide du programme RÉCIM et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle, la municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée et la municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

Rés. 2021-12-311 : Demande de la FADOQ Sainte-Thècle/ajustement du prix du loyer

Le conseil n'ajuste pas le prix du loyer de la FADOQ Sainte-Thècle à la baisse.

Rés. 2021-12-312 : Report de la date d'adoption des prévisions budgétaires et du programme triennal d'immobilisations

Le conseil reporte l'adoption des prévisions budgétaires 2022 ainsi que le programme triennal d'immobilisations 2022-2023-2024 au lundi 20 décembre à 18h30.

Rés. 2021-12-313 : Offre de services professionnels d'ingénierie pour les services durant la construction du bloc sanitaire

Le conseil accepte l'offre de Pluritec, firme d'ingénieurs au coût de 8 300$ plus taxes pour les services d'ingénierie pendant les travaux de construction du bloc sanitaire.

Rés. 2021-12-314 : Demande du propriétaire du 710, rue Notre-Dame

Le conseil refuse la demande du propriétaire du 710, rue Notre-Dame d'entreposer sa remorque sur les terrains de la municipalité situés face à son domicile.

Rés. 2021-12-315 : Remplacement du plancher du Pavillon Desjardins

Le conseil accepte l'offre de Centre de tapis et de décoration au montant de 2 931,11$ taxes incluses pour le remplacement du plancher du Pavillon Desjardins.

Rés. 2021-12-316 : Réception provisoire et approbation et paiement du décompte progressif #7 des travaux de la rue Notre-Dame

Le conseil accepte la réception provisoire des travaux et approuve le paiement du décompte progressif #7 des travaux de la rue Notre-Dame au montant de 332 799,62 $.

Rés. 2021-12-317: Réception provisoire et approbation et paiement du décompte progressif #5 des travaux de la Saint-Jacques

Le conseil accepte la réception provisoire des travaux et approuve le paiement du décompte progressif #5 des travaux de la rue Saint-Jacques au montant de 316 532,77 $.

Rés. 2021-12-318 : APHA Mékinac/ autorisation d'installer un tapis d'accès à la plage pour les personnes handicapées

Le conseil autorise l'APHA Mékinac a installer un tapis d'accès à la plage pour les personnes handicapées au Parc Saint-Jean-Optimiste et le surveillant du parc sera responsable du prêt de la Mobi-Chair.

Rés. 2021-12-319 : Groupe Consilium/ diagnostic situationnel

Le conseil accepte l'offre du Groupe Consilium pour l'établissement d'un diagnostic situationnel pour une question de régie interne.

Rés. 2021-12-320 : Fondation de la Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle/nomination d'un représentant municipal

Le conseil nomme Bertin Cloutier comme représentant municipal sur le conseil d'administration de la Fondation de la Coopérative de Solidarité en Santé de Sainte-Thècle.

****

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 20 décembre 2021, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence du maire monsieur Michel Rheault et de Sébastien Moreau, Roxanne Bureau-Grenier, Julie Bertrand, Frédéric Lapointe, Jacques Tessier et Bertin Cloutier, conseillers(ères).

Rés. 2021-12-323 : Prévisions budgétaires 2022

Le conseil adopte les prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2022.

Rés. 2021-12-324 : Adoption du programme des dépenses en immobilisation 2022-2023-2024

Le conseil adopte le programme de dépenses en immobilisation 2022-2023-2024.

Rés. 2021-12-325 : Diffusion des prévisions budgétaires 2022 et du programme des dépenses en immobilisation 2022-2023-2024

Le conseil diffuse le document des prévisions budgétaires pour 2022 et du programme des dépenses en immobilisation 2022-2023-2024 par le Publisac dans le bulletin municipal.

****

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 20 décembre 2021, à 19 heures, sous la présidence du maire monsieur Michel Rheault et de Sébastien Moreau, Roxanne Bureau-Grenier, Julie Bertrand, Frédéric Lapointe, Jacques Tessier et Bertin Cloutier, conseillers(ères).

Avis de motion et dépôt du projet de règlement 390-2021

Avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 391 -2022 pour fixer le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception et dépose le projet du règlement numéro 391-2022 intitulé Règlement 391-2022 pour fixer le taux des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2021 et les conditions de leur perception.

Rés. 2021-12-328 : Adoption du Règlement 390-2021 : Décrétant un emprunt de 3 291 966 $ pour l'exécution de travaux d'égout sanitaire et pluvial, d'aqueduc ainsi que de la chaussée dans la rue Bédard

Le conseil adopte le Règlement 390-2021 : Décrétant un emprunt de 3 291 966 $ pour l'exécution de travaux d'égout sanitaire et pluvial, d'aqueduc ainsi que de la chaussée dans la rue Bédard.

****

Prochaine réunion du conseil

Ces résolutions seront officiellement entérinées par l'adoption du procès–verbal à la prochaine réunion du conseil qui aura lieu le **lundi 10 janvier 2022** à 20 heures et qui aura lieu à la salle Aubin de l'Hôtel de Ville avec présence du public.

LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-THÈCLE
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2022

RECETTES	**2022**	**2021**
Taxes	2 072 815$	1 990 671$
Compensation pour services municipaux	616 382$	623 991$
Paiements tenant lieu de taxes	130 301$	120 714$
Autres recettes de sources locales	415 875$	437 014$
Transferts du gouvernement	602 203$	693 600$
Affectation de surplus	0.00$	0.00$
GRAND TOTAL DES RECETTES	**3 837 576$**	**3 865 990$**

DÉPENSES	**2022**	**2021**
Administration générale	571 643$	539 402$
Sécurité publique	441 519$	426 054$
Transport routier	1 042 426$	1 021 095$
Hygiène du milieu	597 790$	630 249$
Santé et bien-être	51 200$	51 470$
Urbanisme et mise en valeur du territoire	229 665$	224 799$
Loisirs et culture	342 619$	336 788$
Frais de financement (intérêts)	98 092$	111 933$
Remboursement de capital	359 500$	464 200$
Immobilisations	103 122$	60 000$

TAUX DES TAXES ET TARIFS DES SERVICES POUR 2022

TAXATION GÉNÉRALE	**TAXES 2022**	**TAXES 2021**
Taxe foncière générale	0.5038/100$	0.6130/100$
Taxe spéciale - Sécurité publique	0.0843/100$	0.0820/100$
Taxe spéciale - Voirie municipale	0.2669/100$	0.1400/100$
Total des taxes	**0.8550/100$**	**0.8350/100$**

TAXES DE SERVICE	**TAXES 2022**	**TAXES 2021**
Tarif service d'eau	$ 125.00 log.	$ 105.00 log.
Tarif service d'égout	$ 110.00 log.	$110.00 log.
Tarif d'enlèvement des ordures		
• Maison et logement	$130.00	$125.00
• Chalet	$95.00	$90.00
• Camp forestier	$ 50.00	$45.00
• Commerce catégorie no.1	$110.00	$110.00
• Commerce catégorie no.2	$160.00	$160.00
• Commerce catégorie no.3	$275.00	$275.00
• Commerce catégorie no.4	$1000.00	$1050.00
• Commerce catégorie no.5	$2000.00	$2100.00
Tarif d'enlèvement de la récupération		
• Logement et commerce no.1	$35.00	$51.00
• Chalet	$26.25	$38.25
• Commerce catégorie no.2	$52.50	$76.50
• Commerce catégorie no.3	$70.00	$102.00
TOTAL DES TAXES DE SERVICES	**$395.00**	**$391.00**

L'augmentation moyenne des comptes de taxes sera d'environ 1,96% pour une maison évaluée à 100 000$ et ayant tous les services.

LISTE DES PROJETS DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS ANNÉES 2022-2023-2024

DESCRIPTION	COÛT
• Réfection du réseau d'égout collecteur de la rue Villeneuve à la station de pompage du Lac-des-Chicots ainsi que la réfection du réseau d'égout et de la chaussée de la rue Bédard	4 260 000$
• Réfection du chemin Saint-Pierre Sud	1 500 000$
• Agrandissement du garage municipal	1 000 000$
Total des projets de dépenses en immobilisations	**6 760 000$**

Règlement 390-2021 : Décrétant un emprunt de 4 260 722 $ pour l'exécution de travaux d'égout sanitaire et pluvial, d'aqueduc ainsi que de la chaussée dans la rue Bédard

- ATTENDU QUE la municipalité désire réaliser, dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) ainsi que dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) des travaux d'égout sanitaire, pluvial ainsi que de la chaussée dans la rue Bédard et pour le collecteur d'égout;
- ATTENDU QUE le coût des travaux est estimé à 4 260 722 $ et que la municipalité dispose des subventions suivantes :
  - Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) tel que confirmé dans une lettre du 22 avril 2021 (85% du total des travaux admissibles) (Annexe C) : 967 080$
  - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) selon la programmation de travaux acceptée en date du 10 février 2021 (Annexe D) : 1 513 229$
- ATTENDU QU'à la suite de l'obtention de cette subvention, la charge réelle des contribuables est estimée à un montant de l'ordre de 1 780 413 $ pour le financement desdits travaux;

- ATTENDU que le règlement n'est pas assujetti à l'approbation des personnes habiles à voter puisqu'il a pour objet la réalisation de travaux de voirie, de collecte des eaux usées et pluviales et de remplacement de conduites d'aqueduc et que le remboursement de l'emprunt est entièrement supporté par les propriétaires d'immeubles de l'ensemble du territoire de la municipalité et que seule l'approbation du ministre est nécessaire en vertu de l'article 1061 du Code Municipal;
- ATTENDU QU'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;
- ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 décembre 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que ce conseil ordonne et statue comme suit:

ARTICLE 1. PRÉAMBULE
Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. OBJET
Le conseil est autorisé à effectuer les travaux suivants:
L'installation ou le remplacement d'égout sanitaire et pluvial, du collecteur d'égout, le remplacement des conduites d'aqueduc ainsi que la chaussée dans la rue Bédard, le tout conformément aux plans et devis préparés par la firme Pluritec, portant les numéros 2020-0286, en date du 3 décembre 2021 incluant les honoraires professionnels, les imprévus, les taxes ne pouvant être récupérées et les frais de financement, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Valérie Fiset, directrice générale en date du 3 décembre 2021, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexe « A » et « B ».

ARTICLE 3 : DEPENSE AUTORISÉE
Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 4 260 722 $ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4 : EMPRUNT
Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 4 260 722 $ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 5 : PAIEMENT DE L'EMPRUNT
Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6 : RÉPARTITION DES DÉPENSES DANS L'ESTIMATION
S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7 : APPROPRIATION DE SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS
Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 8 : SIGNATURE
Le maire et la directrice générale sont, par les présentes, autorisés à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires ou utiles aux fins de l'exécution des dispositions du présent règlement.

ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR
Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance extraordinaire tenue le 20 décembre 2021, à Sainte-Thècle.

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ POUR LE TEMPS DES FÊTES

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QUE LE BUREAU MUNICIPAL SERA FERMÉ POUR LE TEMPS DES FÊTES, DU MERCREDI 23 DÉCEMBRE 2021 AU LUNDI 3 JANVIER 2022. DE RETOUR LE MARDI 4 JANVIER À 8H30.

EN CAS D'URGENCE SEULEMENT, COMMUNIQUEZ AVEC NOUS PAR TÉLÉPHONE AU 418-289-2070 POSTE #1. UN RETOUR D'APPEL VOUS SERA FAIT DANS LES PLUS BREFS DÉLAIS. AUSSI, VOUS POUVEZ LAISSER UN MESSAGE SUR LE FACEBOOK DE LA MUNICIPALITÉ.

LE PERSONNEL VOUS SOUHAITE DE JOYEUSES FÊTES ET UNE BONNE ANNÉE 2022 !

Section Urbanisme et environnement

Sans permis, c'est pas permis! **Nul ne peut, sans avoir obtenu préalablement un permis de construction**, construire, agrandir, réparer, rénover, transformer, déplacer, démolir, reconstruire un bâtiment ou une construction. **Tous les usages, constructions, activités, ouvrages, travaux, modifications suivants sont interdits sans l'obtention d'un certificat d'autorisation,** pour le changement d'usage d'un terrain ou d'une construction; l'utilisation mixte d'un terrain ou bâtiment; l'érection ou la modification d'une construction autre qu'un bâtiment; le transport d'un bâtiment; l'installation d'un bâtiment temporaire ou la pratique d'un usage temporaire; l'installation d'une roulotte; la pose ou la modification de toute enseigne; les travaux effectués dans la zone de protection du milieu riverain; les travaux effectués dans une zone de glissement de terrain, l'augmentation de la capacité d'élevage ou la modification du type d'élevage d'un établissement de production animale; l'implantation ou l'agrandissement d'un site de matériaux secs, d'une carrière ou sablière; la construction d'un nouveau chemin visant à desservir un bâtiment principal; l'abattage des arbres; l'abattage des arbres dans les zones tampons exigées au *Règlement de zonage*.

ABRIS D'AUTO TEMPORAIRES

Prendre note que dans toutes les zones il est permis, entre le 1er octobre d'une année et le 1er mai de l'année suivante, d'installer un maximum de deux (2) abris d'auto temporaires aux conditions suivantes: il doit y avoir un bâtiment principal sur le même terrain; le revêtement extérieur de l'abri doit être fait en toile spécifiquement manufacturée à cette fin; cette toile doit être fixée à une structure en bois ou en métal, démontable et bien ancrée au sol. L'implantation de l'abri d'auto doit respecter les distances minimales suivantes: 2 mètres d'une borne-fontaine; 3 mètres du pavage de la rue ou de l'emprise de rue et sur une propriété privée; 1 mètre des lignes latérale et arrière du terrain et respecter les dispositions du présent règlement portant sur le triangle de visibilité aux intersections. Hors de la période autorisée, les abris d'auto temporaires doivent être entièrement démontés.

ÉCOCENTRE MUNICIPAL - HORAIRE D'HIVER

Prendre note que l'écocentre municipal commencera bientôt son horaire d'hiver. À compter du 13 décembre, l'écocentre sera ouvert uniquement **LE DEUXIÈME SAMEDI DE CHAQUE MOIS, DE 9H À MIDI**.

STATIONNEMENT DE NUIT INTERDIT

La municipalité vous rappelle qu'il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule routier sur un chemin public entre 23h et 7h, du 15 novembre au 1er avril inclusivement sur le territoire de la municipalité.

DÉNEIGEMENT DES ENTRÉES DE COUR

La municipalité demande aux propriétaires ayant une résidence près d'une borne-fontaine de ne pas envoyer la neige sur celle-ci, car cela complique le déneigement et cela pourrait être très dangereux pour vous et votre propriété en cas d'incendie. De plus, la municipalité vous demande de ne pas envoyer la neige de votre entrée de cour dans la rue.

DÉNEIGEMENT DES TROTTOIRS ET DES RUES

La municipalité demande votre collaboration pour éviter de vous stationner dans les rues, tout de suite après une tempête, pour permettre le déneigement efficace des trottoirs et des rues. La municipalité vous remercie pour votre collaboration.

PÊCHE SUR GLACE

Si vous désirez faire de la pêche sur glace, la municipalité vous recommande de respecter une certaine épaisseur de glace avant de vous aventurer sur un cours d'eau. Vous trouverez, à gauche, un croquis fourni par le Ministère qui indique, selon la façon dont vous souhaitez accéder au plan d'eau gelé, l'épaisseur minimum recommandée pour une glace neuve et transparente. De plus, si vous désirez pratiquer la pêche sur glace sur le Lac-des-Chicots, notez que vous devez rester vigilants afin d'éviter de propager la myriophylle à épi sur d'autres lacs. Vous devez laver à eau chaude tout le matériel qui sera en contact avec l'eau. La municipalité vous remercie de votre collaboration et vous invite à la prudence lors de l'accès à un plan d'eau gelé.

Association des riverains pour la protection du Lac Croche de Sainte-Thècle (www.association-laccroche-ste-thecle.ca)
Capsule d'information #24

Protéger les lacs même en hiver...

Par les années passées, nous avons parlé à plusieurs reprises des actions à poser pour protéger les lacs et maintenir la qualité de l'eau. **Mais qu'arrive-t-il l'hiver lorsque la glace est « prise »?** Y a-t-il certains comportements à éviter? Bien que la nature soit endormie l'hiver, il ne faut pas oublier que **ce qui se passe sur la glace finira par se retrouver dans l'eau du lac... au printemps à la fonte des glaces.**

Gestes à éviter sur la glace :

- ne pas faire de feu sur la glace car les cendres riches en phosphore se retrouveront dans l'eau du lac
- si vous faites une ballade sur la glace avec votre chien, n'oubliez pas de ramasser les excréments de votre fidèle ami... sinon c'est l'eau du lac qui les recevra; on peut penser que le même phénomène se produira pour les excréments dans la neige sur la bande riveraine
- ne pas nourrir d'animaux sur la glace car eux aussi y déposeront leurs excréments... pensons particulièrement aux chevreuils
- les eaux de ruissellement du printemps transporteront les polluants de nos stationnements dans l'eau du lac... pensons surtout au sel de déglaçage

Été comme hiver, nous devons être conscients que les interventions humaines peuvent altérer la nature. **Un changement de mentalité s'impose** : **ne plus penser que nos gestes sont sans conséquence pour notre environnement.** Ainsi, nous pourrons léguer aux générations futures des sites où il fait bon vivre et où la nature apporte calme et sérénité...

Section Culturelle

Bibliothèque municipale

Nouveautés—Romans adultes

Titre	**Auteur**
Perles de verre	Dawn Dumont
Criminelles	Ariane Gélinas et Maureen Martineau
Le chant des bruants	Claude Coulombe
T1. Le frère perdu	
Mille secrets mille dangers	Alain Farah
Un cœur habité de mille voix	Marie-Claire Blais
Offrandes musicales	Michel Tremblay
La folie des foules	Louise Penny
Premier sang	Amélie Nothomb
Femme forêt	Anaïs Barbeau-Lavalette
Fait par un autre	Simon Roy
Le vent en parle encore	Michel Jean
Tiohtia :ke	
Le Voyage dans l'Est	Christine Angot
Lorsque le dernier arbre	Michael Christie

Documentaires

Le Guide du mauvais père	Guy Delisle
La vie, ma muse	Sophie Faucher
Pas un jour sans un train	Robert Lalonde

Fermeture pour le temps des fêtes

La bibliothèque sera fermée du 23 décembre au 4 janvier.

Joyeuses Fêtes et Bonne année à tous!
De la part des bénévoles de la bibliothèque

Section Activités

Points de service pour le prêt de raquettes

Club de ski de fond Le Geai Bleu
2501, chemin Saint-Michel Nord
Lundi au jeudi, de 12h à 15h
Vendredi au dimanche, de 11h à 16h
Téléphone : (418) 507-4138

Station service Esso
739, rue Saint-Jacques
Lundi au samedi, 7h à 20h30
Dimanche 8h à 20h30
Téléphone: (418) 289-3062

De superbes sentiers sont disponibles au Club de ski de fond Le Geai Bleu pour des heures de plaisir!

Profitez de l'hiver, sortez prendre l'air et venez faire de la raquette à Sainte-Thècle! Vous y verrez des paysages à couper le souffle!

Club de ski de fond Le Geai Bleu
2501, chemin Saint-Michel Nord—Téléphone: (418) 507-4138

Bientôt le Club de ski de fond vous ouvrira ses portes pour skier ou simplement pour faire de la raquette, seul, en famille ou entre amis, du lundi au jeudi de 12h à 15h, du vendredi au dimanche, de 11h à 16h!

Une passe peut être une très belle suggestion de cadeau pour Noël à un proche ou un ami.

Tarification:	**Ski de fond**	**Raquettes**
Passe annuelle familiale	60$	40$
Passe annuelle individuelle	40$	30$
Passe journalière	7$	3$
Moins de 12 ans	Gratuit	Gratuit

Prêt de raquettes gratuitement pour ceux qui n'en ont pas.

Pour connaître les heures d'ouverture et l'état des pistes, consultez la page Facebook en tapant **CLUB DE SKI DE FOND LE GEAI BLEU.**
Courriel : clubdeskidefondlegeaibleu@gmail.com

Le club de ski de fond Le Geai Bleu, pour les amateurs de ski de randonnée!

Bienvenue à tous!

PATINOIRE EXTÉRIEURE—CENTRE DE LOISIRS ÉRIC BÉDARD

La patinoire et le sentier de glace seront regroupés à un seul endroit encore cette année, soit au Centre de Loisirs Éric Bédard. Il y aura la patinoire habituelle et un sentier de patinage sur le terrain de baseball. La municipalité possède des supports pour aider les jeunes patineurs à apprendre le patin. N'hésitez pas à les demander au préposé si vous en avez besoin d'un!

L'horaire sera le suivant : En semaine, du lundi au vendredi, de 13h à 21h. La fin de semaine, le samedi et le dimanche, de 13h à 17h. (Sujet à changement, consultez le Facebook de la municipalité ou le site Internet pour tous les détails).

N.B. La surveillance sur les lieux est de la responsabilité des parents. Il sera interdit de flâner sur les lieux. Aucun chien ne sera toléré sur le terrain du Centre des loisirs Éric Bédard.

PROFITEZ DE L'HIVER, VENEZ VOUS AMUSER EN FAMILLE OU ENTRE AMIS!

Section Activités

ASSOCIATION des **PERSONNES AIDANTES** de la **VALLÉE-DE-LA-BATISCAN**

Prendre soin de **SOI** tout en prenant soin de **L'AUTRE !**

COORDONNÉES : 301, rue St-Jacques, local 207, Sainte-Thècle (Québec) G0X 3G0 ☎ 418 289-1390 / Sans frais : 1 855 284-1390
POINT DE SERVICE : 660, rue Principale, local 1, St-Luc-de-Vincennes (Québec) G0X 3K0 ☎ 819 840-0457
info@aidantsvalleebatiscan.org www.aidantsvalleebatiscan.org

SERVICES OFFERTS
Formations
Conférences
Écoute
Café-jasette
Référence et information
Activités diverses
Répit à domicile

PROGRAMMATION JANVIER 2022

Café-rencontre « Quotidien du proche-aidant »
Ces rencontres (indépendantes l'une de l'autre) se veulent un lieu de partage et d'apprentissage pour les proches aidants d'aînés. Plusieurs sujets seront abordés en lien avec vos inquiétudes et votre réalité de proche aidant. Vous aurez l'occasion d'échanger et de vous outiller en toute confiance. Les thèmes seront choisis selon les besoins des participants présents à chaque fois.

17 et 31 janvier à 9h30
St-Luc-de-Vincennes (2e étage)

10 et 24 janvier à 9h30
Ste-Thècle (local 217)

Café-jasette
Vous êtes invités à vous joindre à nous pour un après-midi de détente et de plaisir à discuter et partager entre aidants autour d'un breuvage offert. Vous aurez la chance d'échanger sur plusieurs sujets et de faire de belles rencontres. Bienvenue aux nouveaux membres!

Mardi le 11 janvier à 13h15
St-Luc-de-Vincennes (2e étage)

Jeudi le 13 janvier à 13h15
Ste-Thècle (217)

Groupe de soutien « Vivre un deuil et grandir »
Ce groupe est pour tous les proches aidants (ou qui l'ont été) qui vivent la perte d'un être cher et dont le deuil est difficile. Nous offrons un lieu d'accueil, de soutien et de partage dans le respect et la confidentialité où plusieurs thèmes seront abordés avec l'intervenante.

Début le 12 janvier (fin le 23 mars)
Les mercredis à 13h15
Série de 10 rencontres (groupe fermé)
St-Luc-de-Vincennes (2e étage)
L'APPUI POUR LES PROCHES AIDANTS

Atelier « La résilience »
Utile dans les différents défis auxquels nous sommes confrontés, la résilience est une attitude essentielle pour y faire face avec courage. Lors de cet atelier, nous nous pencherons sur ses dessous, ainsi que les étapes à suivre pour la développer davantage.

Mardi le 18 janvier à 13h15
St-Luc-de-Vincennes (2e étage)
Jeudi le 20 janvier à 13h15

Conférence « Vivre sainement avec une maladie dégénérative du cerveau »
La présidente de la Société québécoise d'intervention pour les démences fronto-temporales vous aidera à comprendre le cerveau incluant ses différentes maladies et trouver des moyens efficaces pour vivre ou accompagner sainement et même réduire la vitesse de dégénérescence dans certains cas. Une approche altruiste qui vous fera du bien!

Vendredi le 28 janvier
Arrivée 13h
St-Luc-de-Vincennes
(entrée et stationnement à l'arrière)
Places limitées, faites-vite!
L'APPUI POUR LES PROCHES AIDANTS

Association des Personnes Aidantes de la Vallée-de-la-Batiscan

Contactez-nous pour vous inscrire au 1 855 284-1390 (sans frais)

Ste-Thècle: 301, rue St-Jacques (local 207)

St-Luc-de-Vincennes: 660, rue Principale (local au 2e étage)

FADOQ Sainte-Thècle

Jeux
Présentement, il est possible de jouer à la pétanque atout le mardi et aux cartes le mardi et le mercredi dans la salle Léda-Paquin, local 214 de l'Hôtel de Ville. Vous pouvez venir y jouer à 13 heures. La désinfection des mains est obligatoire.

Repas
Les repas seront à tous les 2e mardis de chaque mois au Restaurant Au petit Palace. Réservez votre place quelques jours à l'avance auprès de Lisette Germain au 418-289-3172 ou Denis Vandal au 418-289-2336. Le prochain repas sera le 11 décembre à 11h00.

Joyeuses Fêtes et bonne année à tous nos membres. Tous nos meilleurs vœux de santé pour cette nouvelle année qui débute.
Lisette Germain, vice-présidente
418-289-3172

APHA Association des Personnes Handicapées Actives de Mékinac

301, rue st-Jacques # 210
418-289-3630
www.apham.org ou sur

L'APHA Mékinac a pour mission de :

Regrouper, soutenir et encourager les personnes handicapées en créant et en mettant en œuvre des programmes d'intégration récréatifs, éducatifs et sociaux adaptés à leur condition. Informer et sensibiliser la population aux besoins des personnes vivant en situation d'handicap dans la MRC de Mékinac.

Calendrier des activités : Janvier 2022

Mercredi 19	Activités régulière, Viactive, jeux et soupe de l'amitié.
Jeudi 20	Cuisine collective.
Mercredi 26	Conférence suivi d'un dîner fraternel.

Concours « Neige en folie »

Crée ton propre bonhomme de neige ou ta sculpture sur neige à la maison, seul, entre amis ou avec tes parents et envoie-nous une photo de ton œuvre et tu pourrais gagner un des nombreux prix de participation!

Comment participer? Envoie ta photo avec ton **nom**, ton **âge** et ton **numéro de téléphone** du **12 décembre 2021 au 6 mars 2022** à l'adresse courriel ste-thecle@regionmekinac.com**.**

Conditions d'admissibilité aux prix:

- L'enfant qui participe doit **obligatoirement** résider à Sainte-Thècle.
- En envoyant une photo, vous autorisez automatiquement la municipalité à publier votre photo sur sa page Facebook.

Bonne chance à tous les enfants!

Consultez le bulletin municipal du mois de janvier où le Facebook de la municipalité pour avoir tous les détails sur les trois autres activités qui auront lieu dans le cadre de Plaisirs d'hiver en février soit :
Une disco sur glace, une journée Plaisirs d'hiver et une journée de pêche sur glace!

Cub Cadet

L'HIVER EST RUDE, ÉQUIPEZ-VOUS.

FINANCEMENT DE 0% PENDANT 24 MOIS**

1X. 221 LHP
1 PHASE
Souffleuse à une phase, moteur à soupapes en tête à 4 temps Cub Cadet de 208 cm³, largeur de déblaiement de 21 po, propulsion par tarière, poignée repliable et ajustable, tarière de 9 po et hauteur d'admission de 13 po, goulotte en polymère, commande de la goulotte et du déflecteur à distance et phare intégré au tableau de bord.
SEULEMENT 899$*

2X. HD
2 PHASES
Souffleuse à deux phases, moteur à soupapes en tête à 4 temps Cub Cadet de 272, 357 ou 420 cm³, goulotte en acier avec déflecteur réglable, démarrage par bouton-poussoir, direction assistée commandée par gâchette, tarières et turbine de 12 po, poignées chauffantes, double phare à DEL et patins COOL BLUE™. Hauteur d'admission: 23 po.
À PARTIR DE: 77,04$/MOIS*

3X. HD
3 PHASES
Souffleuse à trois phases, moteur à soupapes en tête à 4 temps Cub Cadet de 420 cm³, démarrage par bouton-poussoir, direction assistée commandée par gâchette, goulotte en acier avec déflecteur réglable, tarières, accélérateur et turbine de 12 po, boîtier de tarières robuste, poignées chauffantes, double phare à DEL et patins COOL BLUE™. Hauteur d'admission: 23 po.
À PARTIR DE: 88,71$/MOIS*

MÉCANIQUE Michel Delisle ATELIER RÉPARATION MÉCANIQUE
225, RUE ROMPRÉ, SAINT-UBALDE

Vous souhaite de joyeuses fêtes !!!

418 277.9004

AQDR Mékinac
Association Québécoise de Défense des droits des personnes Retraitées et préretraitées

301, rue Saint-Jacques
Local 218-A
Sainte-Thècle, Qc.
G0X 3G0

Tel : 418-289-2880
Fax : 418-289-2881
Courriel: aqdrmekinac@infoteck.qc.ca
Site : www.aqdrmekinac.org. Facebook

mélanie poirier
ORTHOTHÉRAPEUTE

MASSAGES THÉRAPEUTIQUES
- détente
- sportif
- aux pierres chaudes
- aux coquillages polynésiens
- aux bambous
- de tête
- hawaïen
- femmes enceintes
- réflexologie

SOINS DU VISAGE
TAPING NEURO-PROPRIOCEPTIFS (T.N.P.)
Thérapeute autorisée d'AMIS-N inc.
Reçu d'assurance disponible

Pour prendre rendez-vous 418 289-3320 Suivez-moi

Dignard • Ste-Croix
DENTUROLOGISTES
Partagez votre sourire!

Chanel Dignard d.d.
Stéphanie Dignard d.d.
Jonathan Ste-Croix d.d.

250, rue Saint-Gabriel, Sainte-Thècle
Téléphone: 418-289-2464

info@dignardstecroix.com • www.dignardstecroix.com

Centres Dentaires Véronneau

250-B, rue St-Gabriel
Ste-Thècle, QC G0X 3G0
ste-thecle@cliniquesveronneau.com

JACQUES VÉRONNEAU
D.M.D., M.Sc., Ph.D.
Dentiste généraliste
Spécialisation en santé communautaire
Ass. Prof. , Université McGill

Pour un rendez-vous: 418-289-2020

www.cliniquesveronneau.com
Service d'urgence 450-771-6330

Desjardins
Caisse de Mékinac-Des Chenaux

Centre de service
250, rue Masson
Ste-Thècle (Québec) G0X 3G0
(418) 289-2972
Télécopieur : (418) 289-2314
Télécopieur : (418) 322-5459

BRODEUR, L'HEUREUX, DUROCHER INC.
arpenteurs - géomètres

Louis Moffet, a.g.

532, Notre-Dame
St-Tite (Qc) G0X 3H0
Tél.: 418-365-7411
(sur rendez-vous seulement)

570, avenue de Grand-Mère
Shawinigan (Qc) G9T 2H2
Tél. : 819-538-2515
Courriel: lmoffet.blb@cgocable.ca

CLINIQUE PROFESSIONNELLE DE
massothérapie
DE LA MAURICIE

131 rue Lavoie, Sainte-Thècle, Québec, G0X 3G0
6770 rue Lamarche, Trois-Rivières, Québec, G9B 2A2

Daniel Lefebvre 418-507-6276
Joanne Vincent 418-289-4059

massomauricie@gmail.com
Reçu pour assurance disponible

GARAGE
RENÉ
LEFEBVRE

DÉBOSSELAGE / PEINTURE
RÉCLAMATION D'ASSURANCE (ACCIDENT)
REMPLACEMENT ET RÉPARATION DE PARE-BRISE

À VOTRE SERVICE DEPUIS 1984
951, St-Jacques, Ste-Thècle (Québec) G0X 3G0
Tél.: 418-289-3423 / Fax.: 418-289-3950

Mario Gélinas

Inspection de cheminée
Pose de gaine
Réparation de cheminée
Ramonage
Nettoyage poêle granules

Les Entreprises Gélinas
RAMONAGE DE CHEMINÉES
RÉPARATION
R.B.Q. 8343-9976-16

Tél. : (819) 539-5881
Cell. : (819) 247-1886

PME INTER NOTAIRES
GERVAIS BÉLANGER MARCHILDON S.E.N.C.R.L.

Katherine Lebrun
Notaire

340, rue Saint-Jacques
Sainte-Thècle QC
G0X 3G0

T 418 289-2853
F 418 289-3000
klebrun@notarius.net

gervaisbelangernotaires.com

Dery Télécom
www.derytele.com
1-866-544-3358

RESTAURANT
AU PETIT PALACE
RESTAURANT • TERRASSE

204, RUE MASSON
SAINTE-THÈCLE (QUÉBEC) G0X 3G0
418 289-2939
/aupetitpalace

- Spécialités maison & Table d'hôte
- Salle de réception (réunion, occasion spéciale)
- Soupers-spectacles

Au plaisir de vous servir!

• LES MARCHÉS •

Suivez-nous sur

Tradition

171 Lacordaire, Ste-Thècle, G0X 3G0

418 289-2240

418 289-2323

418 507-2240

tra08690stethecle@sobeys.com

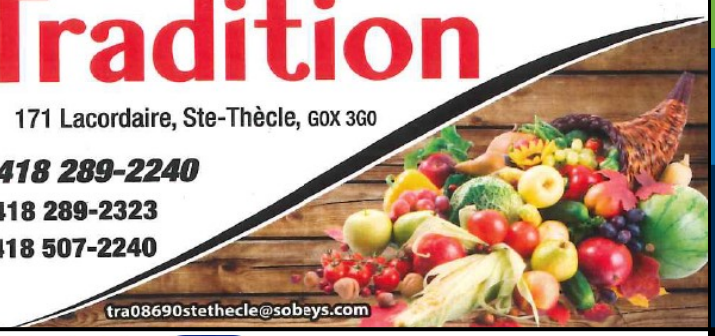

Christine Béland
Pharmacienne propriétaire

Affiliée à : familiprix

131, Lacordaire
Sainte-Thècle (Québec)
G0X 3G0
T: 418 289-3069
F: 418 289-3632
1673gerant@familiprix.ca

Suivez-nous sur :
familiprix.com

HEURES D'OUVERTURE
LUNDI AU VENDREDI : 9H À 20H
SAMEDI : 9H À 16H
DIMANCHE : FERMÉ

CTA Mékinac

Corporation Transport Adapté Mékinac
Info: 418-289-3723

	Transport Collectif pour tous	Transport Adapté
1 Passager =	3.25$	3.25$
Carte mensuelle=	85.00$	85.00$
Laissez-passer= 20 passages	60.00$	60.00$

PORTES ET FENÊTRES
FUSION
membre de la famille
PIERRENAUD

Les **Portes et fenêtres FUSION** sont le fruit de plus de 130 ans d'expérience. En effet les propriétaires sont issus de la quatrième génération de fabricants, tous originaires de Sainte-Thècle.

MANUFACTURIER · SERVICE D'INSTALLATION
portes intérieures / extérieures · fenêtres PVC / aluminium / hybrides

BOULANGERIE Germain

Boulangerie Pâtisserie Mets cuisinés Service de traiteur
Propriétaires : Martin Brière & Pascal Lavallée
570, Notre-Dame Ste-Thècle, QC G0X 3G0 418.289.3145
www.boulangeriegermain.com / info@boulangeriegermain.com

QUINCAILLERIE · MOULIN À SCIE
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

DEPUIS 1890

418 289-2712 · PIERRENAUD.COM
281, rue Masson, Sainte-Thècle

Les Aides Familiales de Mékinac

301, rue St-Jacques, bureau 201
Sainte-Thècle
(Québec) G0X 3G0

Téléphone : 418 289-2265
Télécopieur : 418 289-2263
info@aidesfamilialesmekinac.org

www.aidesfamilialesmekinac.org

LE SPECIALISTE

MÉGA PNEU

Garage Roger Plamondon 2010 Inc.
310, Notre-Dame
Ste-Thècle, QC
G0X 3G0

REMORQUAGE 24 H. GARAGE ROGER PLAMONDON

Martin Dessureault et Valérie Pelletier
Propriétaires

- Mécanique complète
- Pare-brise
- Diagnostic
- Silencieux
- Suspension
- Pneus (vente et pose)
- Antirouille
- Alignement

Tél./Téléc.: (418) 289-2528 garagerogerplamondon2010@hotmail.com